

## Le Rwanda veut autoriser la contraception Ã partir de 15 ans

@rib News, 06/11/2024 â€“ Source AFP Le ministre de la SantÃ© rwandais a dÃ©posÃ© un projet de loi visant Ã autoriser les adolescentes Ã partir de 15 ans Ã avoir accÃ`s aux services de santÃ© reproductive, notamment Ã la contraception, pour limiter les grossesses non-dÃ©sirÃ©es. La "loi rÃ©glementant les services de santÃ©", prÃ©sentÃ©e au Parlement mardi, doit Ã©tre discutÃ©e et votÃ©e dans les prochains jours. Elle devrait se heurter Ã des voix y Ã©tant opposÃ©es dans ce pays conservateur.

"L'inaccessibilitÃ© aux services de santÃ© sexuelle et reproductive des adolescentes, y compris la contraception, entraÃªne des taux Ã©levÃ©s de grossesses non dÃ©sirÃ©es", a dÃ©clarÃ© le ministre de la SantÃ© Sabin Nsanzimana en prÃ©sentant le projet aux dÃ©putÃ©s. Ses partisans soutiennent Ã©galement que la loi actuelle discrimine les adolescentes en leur refusant le droit de prendre des dÃ©cisions concernant leur santÃ© reproductive, l'Ã¢ge de la majoritÃ© sexuelle au Rwanda Ã©tant de 18 ans. En 2022, le Parlement avait rejetÃ© une initiative similaire, souligne nÃ©anmoins Aflodis Kagaba, directeur exÃ©cutif de l'ONG "Initiative pour le dÃ©veloppement de la santÃ©", qui a participÃ© Ã la rÃ©daction du projet de loi. "Malheureusement, certaines personnes ne sont toujours pas ouvertes Ã l'idÃ©e", a-t-il dÃ©clarÃ© Ã l'AFP, tout en indiquant avoir partagÃ© de "nombreuses recherches et faits montrant que les jeunes sont sexuellement actifs et que nous devons les protÃ©ger". "Je ne voterai pas pour ce projet de loi. A 15 ans, on est encore un enfant, mais avec une telle loi, les adultes vont facilement l'exploiter et abuser sexuellement de lui sans consÃ©quences", a dÃ©clarÃ© Ã l'AFP la dÃ©putÃ©e Christine Mukabinani, du parti PS Imberakuri. Selon le ministÃ©re de la SantÃ©, le Rwanda enregistre de plus en plus de grossesses prÃ©coces. Entre janvier et juin 2024, plus de 10.000 grossesses prÃ©coces ont Ã©tÃ© enregistrÃ©es. L'avortement au Rwanda n'est illÃ©gal que s'il rÃ©sulte d'un viol, d'un inceste ou d'un mariage forcÃ©.